



*des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles*

Montréal, mardi le 3 avril 2012

Monsieur le Premier ministre Jean Charest
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Télécopieur: 418 646-1854

Objet: reconnaître et soutenir l'expertise des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles en santé et services sociaux

Monsieur le Premier ministre,

En février dernier, votre gouvernement déposait le projet de loi 56 pour éradiquer l'intimidation et la violence dans les écoles. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) appuie les objectifs de ce projet de loi. Cela dit, la Table tient à souligner sa grande déception du fait que l'expertise du milieu communautaire du domaine de la santé et des services sociaux n'ait pas été considérée au cours de l'élaboration du projet. Étant très proche de la population, le milieu communautaire a une approche différente et une analyse spécifique de la problématique de l'intimidation.

La Table déplore également qu'un seul de ses membres soit entendu dans le cadre des consultations particulières de la Commission de la culture et de l'éducation. Conséquemment, la Commission ne profitera pas suffisamment d'expertises sur les différentes facettes de l'intimidation en lien avec les enjeux de la santé.

Pourtant, les regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles en santé et services sociaux détiennent une importante expertise. Ils travaillent dans différents secteurs (les femmes, les jeunes, l'hébergement, la famille, les personnes handicapées, les communautés ethnoculturelles, la sécurité alimentaire, etc.) et abordent différentes problématiques liées à la santé (la violence à l'école, la santé mentale, la maladie d'Alzheimer, la toxicomanie, etc.). Ces organisations sont de véritables lieux de mobilisation et de réflexion. Les regroupements développent des analyses spécifiques à leur secteur tout en s'intéressant aux politiques pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

L'importante contribution du mouvement communautaire a mené à l'élaboration d'une politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (2001). Par cette Politique, le gouvernement québécois vise à reconnaître, valoriser, promouvoir, soutenir et consolider l'action communautaire et bénévole.

Dans ce contexte, il est incompréhensible que l'expertise des regroupements provinciaux ne soit pas suffisamment considérée lorsque des enjeux majeurs pour la société sont traités.

Le travail des regroupements doit être non seulement reconnu, il doit également être soutenu. Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler que les regroupements provinciaux n'ont pas vu leur subvention à la mission augmenter depuis plusieurs années. Actuellement, ce financement ne leur permet pas d'avoir l'infrastructure de base, ne tient pas compte des coûts liés à la concertation ni de leur envergure provinciale. Sans une augmentation substantielle, ils risquent de ne plus pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités. Il s'en suivrait une importante perte d'expertise, qui aurait des retombées négatives au niveau social et pour la population elle-même.

Nous réitérons l'importance de reconnaître l'expertise unique du milieu communautaire, particulièrement de celle des regroupements provinciaux lorsque des enjeux cruciaux sont en cause. Cette reconnaissance doit transparaître dans les tous les gestes du gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Céline Morin

Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

CC :

Les membres de l'Assemblée Nationale

Dominique Vien, Ministre déléguée aux Services sociaux

Madame Émilie Bevan, Secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation

Normand Gilbert, Coordonnateur du Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaire et bénévoles

1, rue Sherbrooke est, Montréal, QC, H2X 3V8 // Téléphone : 514-844-1309 // Télécopieur : 514-844-2498

coordination@trpocb.org // www.trpocb.org // www.facebook.com/TableDesRegroupements